

Les deux visages de l'Afrique

Mustapha Harzoune



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1698>

DOI : 10.4000/hommesmigrations.1698

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2010

Pagination : 286-294

ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Mustapha Harzoune, « Les deux visages de l'Afrique », *Hommes & migrations* [En ligne], 1286-1287 | 2010, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1698> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1698>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Tous droits réservés

Les deux visages de l'Afrique

Mustapha Harzoune

- 1 Les clichés sur l'Afrique et les Africains prospèrent. Le moindre n'est pas celui qui consiste à globaliser un vaste continent, à réduire des peuples et des cultures différents à une masse informe, sans histoire et parfois sans avenir. Du cliché à la peur, il n'y a qu'un pas. Ce pas, celui de l'ignorance ou des simplifications, conduit à voir l'Afrique comme un continent rongé par la misère, la violence et la corruption qui déverse sur un Occident paradisiaque des hordes de miséreux. La peur de l'invasion est d'abord une peur de l'invasion africaine.
- 2 *A contrario*, l'Afrique est louée pour son patrimoine culturel, ses valeurs de solidarité et sa résistance à une mondialisation économique qui méprise la nature et dédaigne l'avenir de l'humanité. En renversant les logiques, cette Afrique mythologique, où les luttes internes et les conflits d'intérêt auraient disparu, pourrait même venir "au secours de l'Occident" comme le suggérait en 2004, non sans malice, la journaliste Anne-Cécile Robert (Éditions de l'Atelier) ou Thierry Lenain et Olivier Balez dans leur BD, *Moi, Dieu merci, qui vis ici* (Albin Michel, 2009). Ainsi vont les représentations. L'Africain a deux visages, celui du sans-papiers indésirable, pas suffisamment entré dans l'Histoire et celui capable de tendre la main pour aider l'autre.
- 3 Si l'identité doit se coltiner avec l'altérité, alors l'altérité africaine révélerait quelques faiblesses des sociétés occidentales, à tout le moins des "écarts", quant à ses relations humaines. Certes, la solidarité à la sauce africaine – au nord comme au sud du Sahara – peut devenir trop corsée (et corsetée) pour la liberté individuelle, mais au moins est-elle censée ne laisser personne à sa solitude. Ce n'est pas le cas en France. Selon une étude de la Fondation de France, publiée le 1^{er} juillet, "quatre millions de Français [sont] livrés à eux-mêmes". Et bien sûr, "l'argent est le facteur le plus discriminant. Plus on est pauvre, plus on est seul. Près de 14% des personnes qui touchent moins de 1 000 euros par mois n'ont pas d'amis. Avoir une vie sociale coûte cher: cinéma, restaurant, faire garder ses enfants..." (Le Monde.fr, 1^{er} juillet)
- 4 En Afrique on est souvent bien plus pauvre. Ceux qui touchent moins de 1 000 euros par mois bien plus nombreux. On peut être pauvre, mais on n'y est pas seul. On peut être pauvre et lutter pour améliorer son sort et le sort des siens, dans la solidarité.

Solidarité africaine en France

- 5 Pourtant, selon un célèbre discours, les Africains seraient insuffisamment entrés dans l'Histoire. Il faut croire que tel n'est pas le cas des Africains de France. Du moins des quelque 6 000 sans-papiers, dont une majorité d'origine africaine, qui se sont mobilisés pour faire valoir leurs droits. Ils sont tellement bien entrés dans l'Histoire, qu'ils se sont permis de la réécrire en renvoyant la circulaire de M. Besson, à son expéditeur, histoire de revoir sa copie. Cette circulaire du 24 novembre 2009 établissait un certain nombre de critères ouvrant droit à régularisation : au moins cinq ans de présence sur le territoire, un an d'ancienneté dans une entreprise et une promesse d'embauche. La peur de l'invasion (ou des électeurs) est telle que l'examen des demandes de régularisation se fait "au cas par cas".
- 6 "La régularisation pour motif professionnel, [n'étant] pas appliquée de la même façon d'un salarié à l'autre et d'une préfecture à l'autre" (AFP, 28 mai), les travailleurs sans-papiers et leurs soutiens (CGT, associations Droits Devant, etc.) se sont mobilisés "pour des critères clairs et objectifs de régularisation des travailleurs sans-papiers" (Le Monde, 13 mai). Pour dénoncer le flou desdits critères, les sans-papiers, les syndicalistes et autres associatifs reçurent le soutien de quelques patrons et grandes entreprises comme le montrait *Le Monde* du 7 juin en reprenant les propos de Pascal Decary, le directeur des ressources humaines de Veolia propreté, de Brigitte Naud, directrice des relations sociales et Sophie Moreau-Follenfant, directrice des ressources humaines de Derichebourg Multiservices.
- 7 Soutien de poids puisque selon *Les Échos* du 11 mars "plusieurs facteurs ont conduit à remettre le travail sur le métier. À commencer par le document d'approche commune entre employeurs et organisations syndicales' signé par le mouvement patronal Ethic et les syndicats, qui réclame la mise en place de 'critères objectifs de délivrance d'autorisation de travail et de séjour pour les étrangers qui en sont dépourvus mais qui [...] s'acquittent [...] de leurs cotisations et impôts".
- 8 Donc, "la campagne de lutte des sans-papiers a connu une avancée non négligeable le 8 mars dernier. La rencontre inédite entre des organisations patronales (CGPME, l'association patronale Ethic) et onze associations avait abouti à l'écriture d'un texte commun formulant des 'critères objectifs de délivrance d'autorisation de travail et de séjour pour les étrangers'" (France24.com, le 16 mai).
- 9 Quel fut le résultat de cette mobilisation ? "La circulaire de novembre dernier ne sera pas modifiée, mais complétée par un 'addendum au guide des bonnes pratiques', évitant ainsi à Éric Besson de se déjuger. Ces 'ajustements techniques' s'imposeront aux préfectures. Un comité de suivi trimestriel est créé, où seront intégrés les syndicats, mais aussi les représentants des employeurs."
- 10 "Le texte comporte plusieurs dispositions nouvelles. Ainsi, si la demande est appuyée par un syndicat, elle ne se fera plus à la préfecture du domicile du salarié, mais à celle de son lieu de travail –et non pas au service d'accueil des étrangers, mais à celui de la main-d'œuvre étrangère, qui dépend du ministère du Travail. Concernant les critères, les 12 bulletins de salaire à fournir pourront émaner de plusieurs employeurs, le cas des intérimaires est pris en compte et la liste des métiers permettant la régularisation est assouplie. Mais la principale nouveauté concerne les services à la personne: une voie y est ouverte à la régularisation du travail au noir."

- 11 “S’il est assoupli, ce dispositif n’aura cependant qu’une durée de vie a priori limitée : l’addendum précise qu’il ‘vise exclusivement les dossiers individuels déposés du 1^{er} juillet 2010 au 11 mars 2011” (Les Echos.fr, 21 juin). Le Figaro précise que “la préfecture ne pourra pas refuser la régularisation dans l’un des 30 métiers en manque de bras auxquels peuvent postuler les ressortissants non communautaires”. (19 juin)
- 12 Pour *L’Humanité* (le 29 juin), “près de quatre ans après les premières grèves, les travailleurs sans-papiers ont obtenu des ‘avancées considérables’: le gouvernement reconnaît enfin officiellement qu’ils ont ‘vocation à rester en France’. [...] Les grévistes doivent désormais s’organiser pour déposer plus de 6 700 dossiers de régularisation. Après huit mois de grève, d’occupations – dans la pluie, la neige et le vent – et d’évacuations musclées à coup de gaz lacrymogène, les 6 700 grévistes ont réussi à faire reculer le gouvernement. Le 18 juin 2010 restera comme un tournant dans la lutte de ces travailleurs : en concédant des ‘ajustements’ pour leur régularisation, le ministère de l’Immigration a enfin reconnu leur droit à rester en France”.

L’accord du 18 juin ou la fin d’un dogme

- 13 Le même jour, Marie Barbier toujours dans *L’Humanité* revenait sur les années de lutte. “Il en aura fallu du chemin pour arriver à cette reconnaissance officielle. Près de quatre ans de lutte pour réussir à obtenir un texte clarifiant les critères de régularisation. ‘Ils triment sans trêve et sans papiers’, titrait *L’Humanité* du 5 octobre 2006. Cent cinquante salariés de la blanchisserie Modelux à Chilly-Mazarin (Essonne) décidaient de se mettre en grève pour obtenir la régularisation de vingt-deux d’entre eux. ‘Jusqu’ici, les collectifs occupaient les parvis et les églises, c’est la première fois que des sans-papiers et leurs collègues se mettent en grève pour exiger des régularisations’, explique alors Raymond Chauveau, de la CGT [...]. En 2007, les sans-papiers de Buffalo Grill, Metalcouleur et Fabio Lucci leur emboîtent le pas.”
- 14 “Les travailleurs sans papiers sortent de l’ombre” et le mouvement de grèves et d’occupations touche tous les secteurs : restauration, bâtiment, aide à la personne, nettoyage, etc. *Le Monde* du 13 mai note que “ces mouvements ont fait apparaître au grand jour que de nombreux secteurs en manque de bras, notamment certaines bonnes tables de la capitale, des grands chantiers de BTP, des fournisseurs de grandes entreprises comme la RATP, le secteur de l’aide à domicile, employaient de la main-d’œuvre démunie de titre de séjour”. Pour *L’Humanité* (29 juin), “après des mois d’occupation, 3 000 grévistes obtiennent leur carte de séjour ‘salariés’”. Pour *Le Monde* du 30 mai, “la CGT a obtenu la régularisation d’environ 2 500 personnes”.
- 15 Marie Barbier poursuit : “Le 12 octobre 2009, onze associations et syndicats lancent l’acte II du mouvement. Les régularisations obtenues en 2008 dépendent trop de l’arbitraire préfectoral. Les grévistes réclament une circulaire qui établisse des ‘critères clairs’. Désormais, ce ne sont pas avec les employeurs que les sans-papiers vont devoir négocier, mais directement avec le gouvernement. Dans toute l’Île-de-France, les piquets de grève se multiplient. Plus de 2 000 entreprises sont touchées par le mouvement, auquel participent plus de 6 700 grévistes. Le 24 novembre 2009, le ministre de l’Immigration publie un guide de bonnes pratiques à l’usage des préfectures. Insuffisant et flou, jugent les grévistes. Le mouvement continue” et ce jusqu’à la l’accord du 18 juin.
- 16 *Le Monde* du 30 mai rappelait que “la grève actuelle est le fait de travailleurs ‘déclarés’. Mais en parallèle à ce mouvement, il existe tout une série de collectifs – quatorze à Paris – qui militent,

eux, pour la régularisation de tous les travailleurs en situation irrégulière. Plutôt en froid avec la CGT, ils ne s'associent pas à ses cortèges.”

- 17 *Qu'importe ! “Avec cet accord qui facilite la régularisation des intérimaires et des employés à domicile, le ‘dogme’ de la régularisation au cas par cas des étrangers en situation irrégulière ‘s’effrite fortement”*, analyse Catherine Wihtol de Wenden, spécialiste des migrations au Centre d'études et de recherches internationales (CERI). *“Alors que le président de la République plaide pour l'abandon de toute possibilité de régularisation globale, prélude selon lui à l'arrivée d'autres immigrés, l'accord du 18 juin en ‘accepte le principe, et si les choses se confirment on aura des régularisations importantes’, parie la politologue”* (L'Express, 25 juillet). Dans le même magazine, Patrick Weil, historien de l'immigration au CNRS déclare : *“Fruit d'un ‘consensus’ entre le gouvernement, le patronat, les syndicats et les associations, cet accord illustre le ‘décalage entre le discours politique du président Sarkozy qui fixe des objectifs chiffrés de reconduites à la frontière (28 000 prévues en 2010) et la loi qui prévoit des mécanismes de régularisation’. 20 000 à 30 000 personnes sont régularisées chaque année sur la base de critères familiaux, humanitaires ou professionnels, selon M. Weil. Le ministère de l'Immigration parle, lui, de 6 000 régularisations en 2009, dont 2 800 par le travail et 3 200 pour des “raisons humanitaires.”*
- 18 *Pour Le Monde, “le gouvernement [...] en desserrant l'étau qui pèse sur les travailleurs clandestins, affiche mezzo voce son pragmatisme. Toute l'histoire de la politique migratoire le prouve: il vaut mieux, pour un gouvernement, se doter d'un dispositif solide de régularisation continue plutôt que de devoir accepter tous les dix ans et sous la pression sociale des campagnes de régularisation ‘massive’ aux multiples effets pervers – désorganisation de l'administration, afflux de candidats à la régularisation venus de pays voisins. N'en déplaise à la politique de coups de menton sur l'immigration clandestine, l'accord du 18 juin semble signer le ralliement de Nicolas Sarkozy à un certain principe de réalité.”* (7 juillet)

Deux fois victimes

- 19 *Comme “la droite reste tiraillée entre les besoins de certains secteurs d'activité et milieux patronaux, et un électorat auquel Nicolas Sarkozy a répété en novembre qu'il n'accepterait ‘jamais une régularisation globale’, [...]”* (Le Monde.fr, 12 mai), on régularise massivement ; *“au cas par cas”* et, dans le même temps, on entretient son petit fonds de commerce électoral en agitant la peur de l'invasion. Pourtant, *“selon les derniers chiffres du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), il y a une baisse des arrivées de bateaux aux abords des rives européennes comprise, selon les destinations, entre 50% et 95% sur la période 2009-2010”* (Le Monde, 24 juin).
- 20 *“La baisse est spectaculaire en Italie, notamment sur l'île de Lampedusa”. En 2006, “22 000 migrants ont débarqué sur les côtes italiennes depuis l'Afrique du Nord. En 2007, ils n'étaient plus que 19 900 et en 2009, seulement 8 700”. En Espagne, “la baisse est aussi conséquente. [...] En 2006, 39 000 migrants avaient réussi à accoster sur les différentes côtes ibériques, notamment aux Canaries et aux Baléares. En 2007, ils n'étaient plus que 18 000 et en 2008, seulement 13 400”.*
- 21 *Et le quotidien de poursuivre : “Parmi les causes de ces revirements, il y a Frontex, l'Agence européenne aux frontières extérieures. Les patrouilles navales n'ont cessé d'augmenter en nombre et en efficacité ces dernières années, notamment du fait d'accords bilatéraux avec les pays dits ‘sources’ de migrants. La crise économique est aussi passée par là.” Et de souligner que “l'un des acteurs clés de ce bilan reste toutefois la Libye. Alors qu'elle était devenue l'un des*

principaux pays de transit, en particulier vers l'Italie, elle a renforcé le contrôle de ses frontières depuis le printemps 2009 et l'entrée en vigueur d'un accord diplomatique avec le gouvernement de Silvio Berlusconi". "Tous ces chamboulements redessinent la carte des migrations méditerranéennes. Les flux se sont décalés vers l'Est et la nouvelle grande porte d'entrée en Europe est désormais la Turquie. D'après le bureau du HCR à Istanbul, les autorités turques ont arrêté quelque 70 000 migrants en situation irrégulière, en 2009. Difficile de savoir s'il s'agit d'un 'report' migratoire. Les migrants qui arrivent en Turquie sont souvent afghans, somaliens ou érythréens et non pas originaires d'Afrique de l'Ouest. D'après les ONG, nombreux sont ceux coincés au Maghreb dans l'attente de jours meilleurs."

- 22 Et oui, la solidarité version africaine n'est pas non plus sans taches... En Algérie, les sans-papiers africains sont non seulement arrêtés et placés en détention provisoire comme ces 35 migrants du côté de Batna en juillet dernier, mais ils sont aussi gratifiés de quelques préjugés : "Les Africains qui traversent nos frontières pratiquent aussi un autre genre d'activités, à savoir le trafic de fausse monnaie. Ils font croire à leurs victimes qu'ils peuvent transformer une feuille en un billet de 1 000 DA, rien qu'en la mettant dans un produit qu'ils disent 'magique'. Une fois l'hameçon lancé, ils vendent leur matériel et leur supposé produit magique à un prix exorbitant avant de prendre la fuite" (Liberté, 22 juillet). Au Gabon, les quelque 200 000 sans-papiers nigériens, tout comme les immigrés installés régulièrement, sont inquiets : ils craignent un durcissement de la politique des autorités gabonaises et, à la clef, une expulsion sans délai (www.infosplusgabon.com, 23 juillet).
- 23 Enfin, sur le même registre, le 13 mai 2010, des expulsés maliens de Libye signaient une déclaration publique : "Nous informons l'opinion nationale malienne, africaine et internationale que plus de dix mille migrants sont détenus dans les prisons libyennes, et que si les bonnes volontés n'interviennent pas, ceux-ci vont mourir à petit feu. Ces prisons dont les noms sont Sabah, Barack, Guessan Benghaziirif, Albarkati... sont aujourd'hui les nouveaux camps de 'concentration' dans lesquelles on détient 'les migrants' et dans l'indifférence totale de nos gouvernements et ambassades des pays de l'Afrique subsaharienne."
- 24 Finalement ces migrants africains sont deux fois victimes et subissent une sorte de double peine : lorsqu'au prix de leur vie ils décident de s'exiler, ils sont pourchassés, internés et pour les plus "chanceux" obligés de survivre en clandestins surexploités. Et pourquoi ? Parce qu'ils ont tenté de fuir des pays où, selon la Banque mondiale, "les fonds volés par les dictateurs représentent entre 20 et 40 milliards de dollars par an" (Le Monde, 10 juin). Alain Faujas a sans doute raison de dire que "la récupération de ces biens 'mal acquis' représente un énorme enjeu". Mais la question est : "un énorme enjeu" pour qui ?

"Une politique des visas imbécile"

- 25 Ces considérations relèvent de l'angélisme pour les dirigeants français. Le pragmatisme et la responsabilité commandent de dresser des murs et d'ériger des barrières face aux menaces d'invasion. Comme rien n'est laissé au hasard (il est vrai que la majorité des immigrés entre en France légalement), la Cimade, dans un récent rapport, confirme le fait qu'"obtenir un visa relève du parcours de combattant" (Nouvelobs.com, 31 mai).
- 26 Pour Jean-François Bayart, chercheur au CNRS, auteur de *L'État en Afrique. La politique du ventre* (Fayard, 2006), *Les Études postcoloniales, un carnaval académique* (Karthala, 2010) et *L'Islam républicain. Ankara, Téhéran, Dakar* (Albin Michel, 2010), la politique africaine de

la France est en pleine “régression”. “La régression est triple. Contrairement à Jacques Chirac, voire à François Mitterrand, mais tout comme son maître Édouard Balladur, Nicolas Sarkozy n’a aucune empathie avec l’Afrique. En outre, il cautionne la suppression de l’aide publique au développement, faute de moyens financiers. Enfin, sa politique africaine est conduite dans l’ombre par Claude Guéant et Robert Bourgi, et n’a d’aune que les intérêts des entreprises françaises, dont il est lui-même, de notoriété publique, souvent très proche.” Pourtant, “la France, heureusement, ne se réduit pas à ses seuls dirigeants. Il y a, entre les sociétés africaines et la société française, de solides liens qui perdurent dans l’adversité. La classe politique peut parfois en être le relais, par le biais de la coopération décentralisée. Les relations professionnelles entre Africains et Français restent très vivantes. La présence africaine en France est également tangible.

- 27 *Le vrai problème est la politique malthusienne, et il faut bien le dire criminelle dans ses conséquences, de la France et du reste de l’Union européenne dans le domaine de l’immigration depuis les années quatre-vingt. La France autodétruit son audience et son capital de sympathie en Afrique par sa politique de visas imbécile, qui coupe systématiquement tous les liens humains entre l’Hexagone et l’Afrique, y compris en empêchant de facto les unions matrimoniales entre Français et Africains. Cette politique est une machine à produire de l’exclusion et du racisme. C’est, naturellement, une autre façon de parler de régression.”*
- 28 *“Non seulement il y a exclusion, mais aussi humiliation. Les propos de membres éminents de la majorité comme Brice Hortefeux et Gérard Longuet sur le problème supposé que posent l’Islam et les musulmans à la République française sont des gifles données au jour le jour à l’Afrique” (Nouvelobs.com, 27 mai).*

Quand les immigrés rapportent !

- 29 *Enfin, “Éric Besson veut réduire le coût des transferts de fonds des migrants” titrent Les Échos du 20 mai. Et le lecteur apprend que “selon les chiffres du ministère, ces commissions avoisinent le plus souvent les 8 à 10% de la somme envoyée, et peuvent aller jusqu’à 20% dans certaines banques. L’envoi de 100 euros vers l’Algérie (en espèces et en instantané) coûte ainsi 19 euros en passant par La Banque Postale et 8 euros via l’organisme MoneyGram. Ces taux, qui peuvent donc varier du simple à plus du double, sont jugés excessifs par Éric Besson. Ils rapportent aussi beaucoup d’argent aux banques car le montant des fonds transférés par les migrants depuis la France vers leur pays d’origine s’élevait à 8 milliards l’an passé.”*
- 30 *Autrement dit, un petit calcul rapide et sans prétention donne pour des commissions bancaires de l’ordre de 8 à 20 % quelque 640 000 000 à 1 600 000 000 d’euros pour les banques ! Mais bien sûr, nos chères institutions bancaires se donnent du mal... D’ailleurs, “si le migrant accepte que son transfert soit différé de vingt-quatre ou quarante-huit heures, le coût peut être divisé par deux. De même, les transferts de compte à compte sont beaucoup moins onéreux que d’espèces à espèces. Certains organismes bancaires font enfin valoir l’important maillage territorial de leur réseau qui représente un service supplémentaire, et donc un coût” (Les Échos, 20 mai). Pour autant, ces “coûts” peuvent, du jour au lendemain, baisser de 15 à 20 % : après réunion avec le ministre, “Western Union et son partenaire La Banque Postale ont tiré les premiers en annonçant hier une baisse de l’ordre de 15% à 20% pour les envois de fonds jusqu’à 300 euros et au-delà de 1 000 euros. La baisse ne serait, en revanche, que de 5% pour les envois compris entre 300 et 1 000 euros”... (Les Échos, 3 juin). Ces commissions pourraient même fondre à hauteur de... 50 % ! “Au sommet du G8 de L’Aquila (Italie), en juillet 2009, les chefs d’État et de gouvernement s’étaient en effet engagés à réduire les*

coûts de transferts de fonds des migrants de moitié en cinq ans. À l'automne 2009, la Banque mondiale a aussi pointé la France du doigt pour ses tarifs alors parmi les plus élevés au monde” (*Le Monde* du 10 juin). N'en doutons pas, les banques ont des frais. Les banquiers ont des marges de manœuvre. Les immigrés, eux, le droit de régler les factures.

- 31 Mais pourquoi donc la Western Union a-t-elle décidé de baisser le montant de ses commissions ? Ce n'est pas par altruisme et moins encore par mauvaise conscience, non ! Il s'agirait, selon *Le Monde* du 10 juin, de “contrer l'offensive de MoneyGram”, le “numéro deux mondial du transfert d'argent derrière Western Union”. MoneyGram tape fort puisque, grâce à lui, “les immigrés pourront envoyer de l'argent à l'étranger depuis les bureaux de tabac”. “L'initiative [...] est une petite révolution sur le marché très convoité de l'envoi d'argent à l'international.”
- 32 Et Monsieur Besson, lui, s'est-il pris de solidarité pour les immigrés ? Peut-être pas ou alors pas seulement : “En faisant baisser le coût des transferts, les autorités publiques espèrent aussi rapatrier une partie des flux informels vers les réseaux bancaires. Selon un spécialiste des migrations à l'AFD, ‘la plupart des transferts se font de manière informelle’” (*Les Échos*, 20 mai).
- 33 *Le Monde* (10 juin) rappelle que “l'Afrique représente le plus gros volume d'envois de fonds de la France vers l'étranger, se classant même devant l'Asie. Selon MoneyGram, le pays qui arrive en tête des transferts est le Maroc, suivi du Sénégal, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire. Le Mali, en revanche, dont la diaspora est pourtant très nombreuse, est moins bien placé. La faute, selon l'opérateur, au ‘trafic informel’. Et c'est là tout l'enjeu et la limite de ce marché des transferts d'argent des migrants. Plus de la moitié des envois échapperait aux réseaux officiels, passant de la main à la main ou via le système de ‘hawala’ (qui permet l'échange de fonds sans mouvement interbancaire).”
- 34 On peut toujours proposer la mise en place d'un site comparatif (Envoidargent.fr) “pour permettre aux migrants de mieux faire jouer la concurrence” comme l'écrit *Le Monde*. On peut se creuser les méninges pour trouver d'autres “solutions”, “comme le transfert d'argent par téléphonie mobile” à l'étude du côté de Maroc-Télécom... On peut tout essayer, mais enfin, ils ne sont quand même pas idiots ces immigrés, non ? Pas tous du moins... et si ce marché est si “convoité” c'est qu'on en veut plus à leur argent qu'à leur bien...
- 35 Enfin, pas un immigré ne regimbera contre le paiement de son titre de séjour. Il vient allégrement de passer de 70 € à 110 pour son renouvellement et de 300 € à 340 € pour la taxe de primo-délivrance. Mais, la France s'est aussi se montrer magnanime... Ainsi apprend-on que tous les soldats des ex-colonies pourront prétendre à la carte de combattant (*Le Monde.fr*, 23 juillet). “Le Conseil constitutionnel a censuré, vendredi 23 juillet, une disposition qui empêchait certains des soldats des ex-colonies françaises ayant servi sous le drapeau français d'obtenir la carte de combattant, estimant qu'elle était contraire au principe d'égalité. Jusqu'ici l'attribution de la carte de combattant ‘aux membres des forces supplétives françaises’, c'est-à-dire aux combattants des ex-colonies françaises, était subordonnée à la condition que ces combattants possèdent la nationalité française ou soient domiciliés en France à la date de leur demande. Le Conseil constitutionnel a estimé que ‘ces conditions liées à la nationalité et au domicile’ étaient ‘contraires à la Constitution’.”
- 36 “En conséquence, note le quotidien, cette carte pourra être attribuée à tous les anciens combattants des ex-colonies, quelle que soit leur nationalité.” Il faut vraiment avoir l'esprit suspicieux d'un certain Michel S. pour laisser sur le site du Monde ce commentaire : “Pas trop coûteux maintenant qu'une bonne partie de ces braves gens est décédée [...]”.

Dur d'être un sans-papiers français

- 37 Revenons aux sans-papiers. Sont-ils nécessairement africains ? Imagine-t-on un Français pur sucre sans-papiers ? Difficile d'associer, spontanément, l'image négative du sans-papiers à la gloriole du coq gaulois ; fût-il en vadrouille loin de sa basse-cour... Et pourtant, le 21 mai dernier, sur le site France-amérique.com, on pouvait lire un long papier sur *“ces clandestins français qui veulent l'Amérique à tout prix”*. Il serait entre 10 000 et 15 000 soit *“10% des citoyens français résidant de manière illégale aux États-Unis, selon le Bureau américain de l'immigration”*. Ils gagneraient entre 25 000 et 40 000 dollars par an soit *“près de quatre fois moins que le salaire d'un expatrié travaillant pour une entreprise française. La différence de revenus entre ces résidents légaux et illégaux explique aussi pourquoi les deux mondes ne se mêlent pas”*. La solidarité nationale a ses limites...
- 38 Bien sûr, sans carte de Sécurité sociale, pas de travail légal ni carte de crédit, et point d'assurance maladie. Pire, ces *“clandestins”* *“ne peuvent pas non plus quitter le territoire américain et donc rentrer en France pour des vacances. ‘L'angoisse de perdre un ami, un parent vous prend à la gorge de temps à autre car vous savez que vous ne pouvez pas vous rendre en France’”,* confesse Ulysse, 39 ans.
- 39 Pour un sans-papiers, il faut mieux être en bonne santé : *“Mathieu, 27 ans, originaire de Strasbourg, est illégal depuis cinq ans aux États-Unis. Sous-chef dans un restaurant français réputé d'Atlanta, il s'est fait agresser un soir à la sortie de son travail [...]. ‘J'ai dû donner un faux nom aux urgences. À ma sortie, ils m'ont présenté une facture de plus de quatre mille dollars, soit plus de deux mois de salaire!’,* raconte-t-il. *Pendant les sept semaines où il n'a pas pu travailler, il n'a pas été payé. Une fois rétabli [...] son employeur lui a annoncé qu'il l'avait remplacé par un Mexicain qui acceptait un salaire plus bas. ‘Jamais un pays ne niera autant vos droits sociaux et, en étant sans-papiers, vous n'avez strictement aucun recours juridique!’”* Voilà une dernière phrase qui doit faire sourire quelques *“collègues”* sans-papiers de France, non ?
- 40 Enfin, pour ces sans-papiers français aussi *“le mariage blanc est un véritable business informel”* pour entrer dans la lumière de la légalité. En matière de mariage arrangé, le suspicieux Éric Besson a du pain sur la planche... Pourquoi les Africains seraient-ils les seuls à être affublés du masque des préjugés ? Sans-papiers de tous les pays, unissez-vous...